

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA – service prospective et politique  
européenne

**COOPERATION AVEC LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI  
PARTENARIAT 2018  
CONVENTIONS CADRE, OPERATIONNELLE ET DE FINANCEMENT**

Résumé : Dans le cadre de la coopération internationale, il vous est proposé :

- de poursuivre le partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Conseil du Cercle de Yanfolila au MALI, conduit avec Grand Est Solidarités et Coopérations au Développement (GESCOD) et l'association Agriculteurs Français et Développement International du Haut-Rhin (AFDI 68) ;
- de m'autoriser à signer les 3 conventions pour l'année 2018 à savoir : la convention cadre annuelle, la convention opérationnelle ainsi que la convention de financement en faveur de GESCOD, coordinateur de cette coopération. Cette dernière convention précise les modalités de versement de la subvention départementale qui s'élève à 29 000 € pour 2018.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 18 mai dernier.

Depuis 2006, le Département du Haut-Rhin, AFDI68 (Agriculteurs Français et Développement International du Haut-Rhin) et GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement) accompagnent le développement économique durable et inclusif du territoire du Cercle de Yanfolila à travers des échanges Nord-Sud continus et structurés visant à renforcer les compétences et les capacités en maîtrise d'ouvrage des acteurs locaux.

Malgré la grave crise politique et sécuritaire qu'a connue le Mali depuis 2012, le partenariat n'a pas été remis en cause et a pu se poursuivre en réadaptant le dispositif de suivi sur le terrain.

Dans le domaine agricole, AFDI68 accompagne son partenaire, le CLCR (Conseil Local de Concertation des Ruraux), dans la professionnalisation et l'appui à l'installation des jeunes agriculteurs et la structuration des filières.

Les élections communales reportées à plusieurs reprises depuis 2014 ont finalement eu lieu le 20 novembre 2016. Elles ont permis de relancer la réflexion amorcée depuis 2011 sur le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des acteurs locaux et la structuration d'un service technique mutualisé avec les nouveaux exécutifs élus.

Sur cette base, proposée par les partenaires maliens, le Comité de Pilotage des partenaires alsaciens du 25 janvier dernier a émis le souhait de continuer cette coopération en 2018 et de se concentrer sur les actions ci-dessous :

- la diversification et l'amélioration de la qualité des produits agricoles : l'approche filière est privilégiée, de la production à la commercialisation, 3 secteurs d'activité ont été identifiés en fonction du marché local (filière laitière, maraîchage, pisciculture). Le projet vise à valoriser les cultures locales, à développer les circuits courts, à diversifier et à améliorer la qualité des produits alimentaires, tout en respectant l'environnement.
- l'insertion des jeunes et des femmes dans les emplois ruraux : les opportunités professionnelles pour les femmes et les jeunes étant limitées, le développement des emplois ruraux, comme l'agriculture, l'élevage ou la transformation est un enjeu essentiel (formations techniques, aide à l'installation, missions d'échange, soutien à 7 coopératives féminines de transformation...).
- la structuration et le renforcement des capacités d'action concertée des acteurs locaux pour le développement d'une agriculture durable : il s'agit d'apporter un soutien à l'organisation et à la structuration des acteurs techniques (CLCR) et institutionnels (inter-collectivité) pour qu'ils jouent pleinement leur rôle dans le pilotage et la conduite des actions. L'inter-collectivité et l'organisation de comités de pilotage associant l'ensemble des acteurs impliqués favoriseront la recherche de solutions concertées à des problématiques touchant plusieurs communes (disparition des poissons dans le lac de Sélingué, réduction des terres cultivables liées à l'orpaillage...).

Il vous est proposé de confirmer le soutien du Département du Haut-Rhin à nos partenaires de Yanfolila et de poursuivre notre partenariat par la mise en place pour l'année 2018 d'une nouvelle convention-cadre et d'une nouvelle convention opérationnelle (jointes en annexe).

Les actions prévues pour un montant global de 90 299 € sont détaillées dans le budget prévisionnel 2018 (joint en annexe) et représentent pour le Département un engagement financier global en fonctionnement de 29 000 €.

Une participation de 29 000 € a également été demandée au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) dans le cadre de l'appel à projets généraliste 2018. Le Département percevra cette somme et la reversera à GESCOD. L'AFDI68 prend à sa charge une dépense à hauteur de 14 540 €. Le reste est constitué par les participations des partenaires maliens et par la valorisation de pourcentages d'équivalents temps plein (ETP).

La subvention départementale sera versée à GESCOD, coordinateur du projet, selon les modalités définies dans la convention de financement 2018, également jointe en annexe.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la poursuite de ce partenariat en 2018 ;
- d'attribuer une subvention à hauteur de 29 000 € à GESCOD, coordinateur de cette coopération, pour 2018 ;

- d'autoriser le versement de cette aide conformément aux modalités stipulées dans la convention de financement 2018, jointe au présent rapport (l'incidence financière est prévue en section de fonctionnement sur le programme F714 – imputation 65-048-6562-2687-114 pour un montant de 29 000 €) ;
- de préciser que le Département percevra, le cas échéant, les fonds attribués par le MEAE soit 29 000 € (la recette sera imputée au programme F714 – imputation 74-041-74718-2687-114) ;
- d'autoriser le reversement de ces fonds, en une seule fois, à GESCOD pour la mise en œuvre du projet (ce reversement sera imputé au programme F714 – imputation 65-048-6562-2687-114) ;
- d'approuver la convention cadre de coopération pour 2018, la convention opérationnelle de partenariat 2018 entre le Département et les différents partenaires de cette coopération ainsi que la convention de financement 2018 avec GESCOD (jointes au présent rapport) et de m'autoriser à signer ces trois documents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT